

Questions sur l'enquête publique des Moinardes

Problème de vue plongeante pour le 10 rue Marcellin Berthelot : le projet prévoit des maisons R+1 à l'arrière et des immeubles R+2 au nord-ouest.

Quelle est la hauteur prévue pour ces habitations ? D'après les plans que nous avons pu voir, l'immeuble R+2 le plus proche sera à 30 mètres environ de la maison. Le problème de vue plongeante risque aussi de se poser concernant les autres immeubles R+2 prévus au nord et au sud de la rue Berthelot.

La localisation envisagée pour ces immeubles n'est pas acceptable en l'état.

Pourquoi l'intimité des riverains existants n'a t-elle pas été prise en compte ?

Problèmes de circulation : l'impact des nouveaux logements sur la circulation au niveau de la rue Berthelot a t-il été évalué ? La grande majorité des nouveaux habitants utilisera la rue Berthelot pour ses déplacements. Si on a 400 logements comprenant chacun 2 voitures, cela représente, à raison d'au moins 2 déplacements journaliers par véhicule, plus de 1600 passages dans une journée (sachant que cette rue est déjà passagère).

Stationnement : le projet prévoit-il un règlement concernant le stationnement dans la rue Berthelot. Lors de la construction de la maison, il avait fallu céder gratuitement 200 m² pour l'élargissement de la rue. Il serait regrettable que des voitures-ventouses viennent s'installer devant la maison.

Sur l'étude d'impact (page 135), il est mentionné un risque de feu de forêt en raison des friches non entretenues aux abords de la rue Marcellin Berthelot. **Pourquoi y a t-il encore des broussailles ?** Quel en est l'intérêt ? **Nous avons prévenu la mairie des Sables d'Olonne à ce sujet en juin 2020, mais rien ne bouge.**

Nous avons de gros doute sur l'efficacité des bassins de rétention pour l'évacuation des eaux pluviales. En période hivernale, les terres sont très imbibées. Comment des bassins de rétention pourraient être suffisants ? L'eau ruissellera par où elle pourra passer, c'est-à-dire sur les chaussées.

Lors du terrassement de la voirie, il y aura des risques de fissures des murs de clôture et de construction. Avez-vous prévu un passage de caméra témoin avant travaux ?

En conclusion, il s'agit d'un projet qui n'est pas raisonnable. Il faut des logements, mais pas au détriment de la qualité de vie des riverains.

Enfin, il est étonnant que la municipalité se précipite à engager un tel projet de lotissement alors que le nouveau PLUi des Sables d'Olonne n'est pas en vigueur. Doit-on s'attendre à d'autres surprises après que la communauté d'agglomération aura promulgué le PLUi ?

Damien Martin

nu-propiétaire du 10 rue Marcellin Berthelot – 85340 Les Sables d'Olonne